



**HAL**  
open science

## Les mutations de la gauche contemporaine à l'aune du concept de social-libéralisme

Thibaut Rioufreyt

► **To cite this version:**

Thibaut Rioufreyt. Les mutations de la gauche contemporaine à l'aune du concept de social-libéralisme. Fournel, Jean-Louis; Guilhaumou, Jacques; Gautier, Claude. Libertés et libéralismes : formation et circulation des concepts, ENS éditions, pp.283-296, 2012, 9782847886108. halshs-01339430

**HAL Id: halshs-01339430**

**<https://shs.hal.science/halshs-01339430v1>**

Submitted on 4 Jul 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GOUVERNEMENT EN QUESTION(S)

# Libertés et libéralismes

Formation et circulation des concepts

Sous la direction de  
Jean-Louis Fournel, Jacques Guilhaumou  
et Jean-Pierre Potier

Jean-Christophe Angaut, Laurent Baggioni, Alain Clément,  
Keith Dixon, Pierre Dockès, Christine Fauré, Claude Gautier,  
Julie Grandhayé, Gérard Klotz, Annie Léchenet, Sylvie Martin,  
Hélène Miard-Delacroix, Horst Möller, Marie-France Piguët,  
Gilles Pollet, Jean-Pierre Potier, Hélène Richard,  
Thibaut Rioufreyt, Michel Senellart, Philippe Soual,  
Jean-Claude Zancarini

ENS ÉDITIONS

2012

*Éléments de catalogage avant publication*

Libertés et libéralismes. Formation et circulation des concepts/sous la direction de Jean-Louis Fournel, Jacques Guilhaumou et Jean-Pierre Potier; avec les contributions de Jean-Christophe Angaut, Laurent Baggioni, Alain Clément, ... [et al.] – Lyon: ENS Éditions, 2012. – 1 vol. (464 p.) - couv. ill.; 23 cm.  
(Gouvernement en question(s), ISSN 2117-4253)  
ISBN 978-2-84788-346-6 (br.): 34 EUR

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective sont interdites.

Illustration de couverture:  
Intérieur d'une chaudière de train à vapeur, musée du rail de Saint-Ghislain  
(Belgique) © Stéphane Paye, 2012

© ENS ÉDITIONS, 2012  
École normale supérieure de Lyon  
15 Parvis René Descartes  
BP 7000  
69342 Lyon cedex 07

ISBN 978-2-84788-346-6

# Les mutations de la gauche contemporaine à l'aune du concept de social-libéralisme

Thibaut Rioufreyt

L'adjectif *social-libéral* est utilisé le plus souvent de manière péjorative, constituant alors la forme euphémisée et contemporaine du «social-traître» et, lorsqu'il est assumé et revendiqué, renvoie à l'idée d'une gauche moderne que l'on oppose à une gauche archaïque incapable de s'adapter au monde contemporain et d'accepter l'héritage libéral. Dans tous les cas, ces usages sont largement connotés et la catégorie «social-libéralisme» reste cantonnée à une catégorie polémique à usage journalistique ou politique. Au-delà de cet usage, mon propos est d'en faire un véritable concept, à la croisée de l'histoire des idées et de la sociologie politique.

Loin de dire le réel, tout concept constitue la réponse à un problème. Celui de social-libéralisme m'a paru fécond dans le cadre de mon travail sur les relations entre néotravaillisme britannique et socialisme français. Né de la convergence entre l'entreprise de théorisation qu'a constituée la «troisième voie» britannique (Giddens, 1994, 1998) et les pratiques politiques de Tony Blair à la tête du Labour à partir de 1994, puis du gouvernement à partir de 1997, le néotravaillisme se caractérise par son rapport spécifique au néolibéralisme. Plusieurs travaux tentent de rendre compte des effets du processus d'intégration d'idées issues du néolibéralisme dans les pratiques et la réflexion intellectuelle des néotravailleurs. Dans cette perspective, le concept de «néolibéralisme de deuxième génération» (Dixon, 2005, p.15), tout en admettant que le néotravaillisme est le produit d'une hybridation entre projets de modernisation

concurrents et, ce faisant, n'est pas assimilable au néolibéralisme thatchérien, insiste néanmoins sur les continuités entre thatchérisme et néotravaillisme. Le concept de social-libéralisme (Shaw, 2008), lui, met davantage l'accent sur le caractère hybride de celui-ci (entre sociale-démocratie, communautarisme, socialisme chrétien et néolibéralisme). Ces deux approches ne sont pas incompatibles dans la mesure où elles rendent compte toutes deux de la dominante néolibérale dans l'hybridation qui caractérise le néotravaillisme, mais insistent sur des éléments différents de ce processus.

On définira donc ainsi le *social-libéralisme* comme un ensemble d'idées et de pratiques né de l'hybridation d'éléments socialistes et d'éléments néolibéraux (ce qui n'exclut pas que l'hybride contienne des éléments issus d'autres théories politiques). La thèse qui guide cet article est simple : né d'une réflexion sur la nature du néotravaillisme, le concept de social-libéralisme, loin de se réduire au cas britannique, permet de saisir des processus à l'œuvre dans l'ensemble des gauches socialistes et sociales-démocrates européennes contemporaines. C'est toute la fécondité de ce concept que de permettre de saisir, au-delà des spécificités nationales bien réelles, des évolutions structurelles internationales qui modifient profondément le rapport des gauches au libéralisme. Plusieurs perspectives sont possibles afin d'appréhender le social-libéralisme. J'ai, pour ma part, choisi de m'attarder sur le concept de liberté tel qu'il est défini dans les écrits sociaux-libéraux, en établissant ses attributs (ce sera l'objet de ma première partie) puis son extension, c'est-à-dire les phénomènes qu'il vise (ce qui sera l'objet de ma seconde partie).

## Le concept de liberté chez les sociaux-libéraux

La philosophie politique connaît une pluralité de sens autour du concept de *liberté* et, au sein même du libéralisme, de réelles différences existent entre les auteurs. Dès lors, il est nécessaire, pour comprendre ce que veut dire être libre pour un social-libéral, de savoir de quelle liberté il parle et à quel sujet est attachée cette liberté.

### Liberté négative et *droit de*

La distinction proposée par Isaac Berlin entre liberté positive et liberté négative, largement anticipée par Thomas Green, est féconde pour spécifier la définition de la liberté, plus ou moins explicite, plus ou moins théorisée dans les écrits des sociaux-libéraux. La critique socialiste du libéralisme, contemporaine de la révolution industrielle et de l'émergence de la question sociale au XIX<sup>e</sup> siècle, articulée autour de la notion de *justice sociale*, oppose à la liberté

négative, formulée comme un *droit de* (par exemple, le droit de travailler), la liberté positive, formulée comme un *droit à* (par exemple, le droit au travail). Cette critique a pour conséquence une redéfinition de l'extension de la liberté non seulement comme liberté politique et juridique, mais également comme liberté économique et sociale.

À première vue, les sociaux-libéraux semblent s'inscrire dans l'héritage socialiste, en défendant l'intervention de l'État dans la sphère sociale. Les politiques inspirées par le principe d'*inclusion* (développement des crèches, politique de lutte contre la pauvreté des enfants, etc.) ou l'émergence du concept d'*asset-based welfare* (Le Grand et Nissan, 2000; Kelly et Lissauer, 2000; Reagan, 2001), qui consiste à lutter contre les inégalités de patrimoine et pas seulement de revenus (à travers, par exemple, la dotation d'une somme versée par le Child Trust Fund aux enfants à leur naissance et qui fructifiera jusqu'à leur majorité pour financer leurs projets de vie), en constituent des illustrations.

Toutefois, à y regarder de plus près, on constate que si les sociaux-libéraux défendent l'intervention étatique dans ces domaines, le passage de l'égalité de résultat (*equality of outcome*) à l'égalité des chances (*equality of opportunity*), théorisé par les intellectuels sociaux-libéraux, renvoie non pas à une liberté positive mais à une liberté négative plus étendue que chez les libéraux classiques. Jean-Christophe Merle constate ainsi que si le contenu des droits sociaux est largement admis (sauf par les néolibéraux), c'est la question de leur extension qui est posée (Merle, 1997). Cette question n'est pas traitée sous l'angle de la philosophie du droit : c'est-à-dire que si les sociaux-libéraux continuent à parler le langage des droits sociaux, ils ne les pensent plus comme tels. Ainsi, la théorie de la justice de John Rawls, dont une partie des sociaux-libéraux s'inspirent (Théret, 1991), est une pensée libérale qui consiste à transformer les droits sociaux en exigences raisonnables pouvant faire consensus. Si l'objectif affiché est de permettre aux individus de se réaliser, il ne s'agit en aucun cas d'un *droit à* garanti par l'État. En ce sens, le social-libéralisme constitue bien une sortie de la philosophie socialiste, une « troisième voie » postsocialiste dans le sens du premier Anthony Giddens de *Beyond Left and Right* (1994). La philosophie de la liberté sociale-libérale repose donc sur une liberté négative, une liberté qui doit être protégée et non permise et dans laquelle les droits sont formels, car l'exigence de droits réels menace les libertés individuelles. C'est ce qui nous amène logiquement à nous intéresser à la conception de l'individu chez les sociaux-libéraux.

### Un individualisme atomiste socialisé

Les sociaux-libéraux britanniques comme français se réfèrent à ce courant de l'histoire des idées politiques que l'on nomme « nouveau libéralisme » et

qui rassemble des auteurs tels que John Stuart Mill, Thomas Hill Green et Leonard T. Hobhouse. Ces auteurs développent une critique de la conception atomiste et abstraite de l'individu que défendent les premiers penseurs libéraux en insistant sur le fait que «le moi est un moi social» (Green, 1885-1888), ce qui les a conduits à reconnaître toute l'importance des déterminations économiques, sociales, culturelles, historiques, politiques préalables qui conditionnent la liberté individuelle, la responsabilité et le développement de soi. Pour Hobhouse (1911), même Mill est resté trop lié au «vieux libéralisme» dans sa vision de la liberté qui distingue strictement individu et collectivité. Rejoignant Green sur ce point, Hobhouse théorise un concept organique (*organic conception*) des relations entre individus et société : si la vie de la société résulte des relations entre individus, ceux-ci, inversement, ne seraient rien sans la société. À l'individu-atome du «vieux libéralisme», il oppose l'individu comme être social.

Au-delà des spécificités nationales, l'abandon progressif d'une grille de lecture collectiviste et classiste de la société par les partis socialistes et sociaux-démocrates européens les a amenés à adopter une grille individualiste, qu'elle soit assumée explicitement comme dans le cas du néotravailleurs britannique ou qu'elle soit pratiquée de fait, bien qu'accompagnée de critiques de l'individualisme libéral comme dans le cas du socialisme français. Le socialisme s'est donc progressivement rapproché d'une lecture de l'individu comme individu social. Ce faisant, on peut observer une convergence du libéralisme social et du socialisme démocratique autour d'une acception commune de l'individualité.

Toutefois, si les sociaux-libéraux se réfèrent au libéralisme social et que leur discours sur l'individualisation du social semble motivé par une volonté d'adaptation aux *news times* (Hall et Martin, 1989), la conception de l'individu qui sous-tend leur pensée politique est largement prise dans une tension entre la conception atomiste du libéralisme classique et la conception sociale de l'individu : ce dernier, devenu le sujet du politique à la place des classes populaires laborieuses, est pensé comme individu socialisé. On continue à le penser comme atome du social mais il n'est plus abstrait ou clos sur lui-même. La socialisation contribue à le façonner. Cette conception qui semble constituer une troisième voie entre individualisme atomiste et holisme est en fait asymétrique, dans la mesure où il s'agit davantage d'un individu atome socialisé que d'un individu social. Autrement dit, cette position s'avère être un assouplissement de l'individualisme atomiste qui en reprend les apories.

La liberté sociale-libérale est donc appréhendée comme liberté négative de l'individu atome socialisé. Toutefois, l'analyse des attributs du concept de liberté doit être complétée par celle de l'extension que les sociaux-libéraux lui donnent.

## L'extension de la liberté sociale-libérale

Les conceptions des fonctions et des limites de l'État, du marché et de la société civile et du trièdre formé par les relations que ces trois entités entretiennent nous permettent de spécifier l'extension du concept de liberté théorisé par les sociaux-libéraux.

### Un marché vertueux

Si les évolutions du rapport de la gauche au marché ont davantage été réalisées en pratique que théorisées, certains intellectuels sociaux-libéraux ont tenté de redéfinir les rapports que la gauche entretient avec le marché. Proposant une redéfinition de la notion d'économie mixte, Anthony Giddens suggère la mise en place d'une nouvelle économie qui se fonde, tout en prenant soin de consacrer la primauté de l'intérêt général, sur la recherche d'une «synergie entre les secteurs public et privé» (Giddens, 1998, p.100). Toutefois, si la distinction entre public et privé non seulement n'est plus possible mais se révèle être une erreur, selon les sociaux-libéraux, ils la consacrent paradoxalement par l'asymétrie entre les deux termes. Le marché semble paré des valeurs et vertus les plus adaptées à la modernité quand l'État est vu comme toujours suspect d'immobilisme et de bureaucratie. Cette ambivalence à propos des rapports public-privé chez les sociaux-libéraux se retrouve également à propos de la définition du rôle et de la place du marché.

Soulignant qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, la notion d'échange incluait tout ce qui avait trait à la circulation des biens, mais aussi des idées et des pensées, la philosophe française Monique Canto-Sperber opère un déplacement du terme «échange» à celui de «marché» en affirmant que «cette condition générale de circulation est très généralement désignée aujourd'hui comme le marché». À partir de là, elle développe sa conception large de ce qu'est le marché :

Elle [l'idée de marché] permet de faire l'épreuve de ce que valent les choses, de débusquer les impostures, d'apprécier l'utilité de chaque produit et le besoin réel qui y correspond. En effet, le marché est fondé sur la réalité des besoins qu'exprime la demande de biens. Le fait que la demande puisse être manipulée, induite ou artificiellement suscitée n'ôte rien à cette condition générale et démocratique du marché de traduire la spontanéité des besoins humains. Elle donne les moyens d'accéder aux informations sur ce qu'on est, sur ce qu'on désire, sur ce qu'on produit, sur les liens entretenus avec autrui. En ce sens, elle est non seulement la condition de l'enrichissement, mais aussi de l'autocritique et du perfectionnement. (2003b, p.31-32)



Monique Canto-Sperber adopte ainsi une définition large du marché. Plus loin s'opère un aller-retour ambigu entre une définition du marché comme «lieu de rencontre et de circulation assurant un perfectionnement mutuel», lui permettant de parler de «marché des idées», par exemple, et une définition du marché comme lieu d'échange de biens et de concurrence. Elle passe ainsi, dans la même partie, du marché comme le meilleur moyen de régulation de l'offre et de la demande de biens à l'idée qu'il est source de perfectionnement éthique et social, se référant à l'essai de John Stuart Mill, *Sur la liberté* (1859). Cette confusion pose problème car elle intègre des sphères de la société et de la vie humaine aux règles de distribution des biens très différentes.

Consciente de ce biais, Monique Canto-Sperber tente d'y répondre en soulignant trois points. Premièrement, ce qui peut rentrer sur le marché n'est pas forcément réduit à une marchandise et peut y rentrer de manière différenciée. Ainsi, elle affirme que «souligner les bienfaits du marché n'a pas pour corollaire que tous les biens doivent entrer de la même façon sur le marché. En particulier, la plupart des libéraux refusent de considérer la santé ou l'éducation comme des marchandises». Deuxièmement, selon elle, «l'idée que le marché occupe une large sphère de la vie sociale, à côté de laquelle se maintiennent d'autres sphères de la société est une idée libérale». À l'appui de cette affirmation, elle cite le philosophe états-unien Michael Walzer. Troisièmement, si le marché ne couvre pas toutes les sphères sociales, il constitue néanmoins un modèle pour les autres. Ainsi, pour Monique Canto-Sperber, «l'attention accordée au marché n'entraîne aucunement que toutes les réalités sociales se transforment en marchandises. Toutefois, même si le marché n'est qu'un domaine parmi d'autres de la vie sociale, la question reste ouverte de savoir si les mécanismes d'évaluation du marché ne peuvent pas être utilisés pour des biens qui ne sont pas des marchandises. En effet, les situations d'échange et de concurrence sont les plus habilitées à révéler la valeur des biens» (2003b, p. 31-32).

Or, considérer que le marché n'est qu'une sphère de la vie sociale parmi d'autres (déjà considérée comme devant être «large») mais que ses mécanismes d'évaluation peuvent être appliqués à des biens qui ne sont pas des marchandises s'avère difficilement compatible avec la théorie de Michael Walzer (1997). Car le philosophe états-unien ne se contente pas de dire que le marché est une sphère sociale parmi d'autres. Pour lui, chacune des sphères sociales possède ses propres règles de distribution des biens et l'on ne distribue pas de la même manière des biens politiques (droits politiques), des biens économiques (richesses), éducatifs, religieux, assistantiels, familiaux. Un tel pluralisme social exprime le refus fondamental des citoyens de voir les différentes sphères sociales tenter de se subordonner les unes aux autres : on ne distribue pas les biens d'une sphère selon les règles de distribution d'une autre sphère.

Monique Canto-Sperber se situe ainsi entre libéralisme social et néolibé-

ralisme, dans une position théorique assez problématique. Ainsi, elle refuse de réduire la démocratie et la société au marché comme le font von Mises ou Friedmann, et reprend à son compte l'idée de Walzer selon laquelle le seul moyen de protéger l'autonomie des sphères est le recours à la sphère politique, incluant l'intervention des institutions étatiques contrebalancée par la constitution d'un espace public, la mise en œuvre de processus délibératifs et la participation collective. En revanche, elle n'abandonne pas totalement l'idée d'un primat des règles de la sphère du marché sur celles des autres sphères sociales. Elle critique la réduction du pluralisme des identités sociales à la figure de l'*homo œconomicus*, mais elle donne une extension à la sphère marchande sur les autres sphères sociales. Ces tensions à l'œuvre dans la pensée politique de Monique Canto-Sperber illustrent parfaitement l'hybridation entre libéralisme social et néolibéralisme au cœur du social-libéralisme. C'est sur la base de cette définition positive du marché que les sociaux-libéraux développent leur conception de l'État.

### L'État et la révolution bureaucratique

Le projet néolibéral consiste à introduire des mécanismes de marché ou de quasi-marché dans l'action publique afin d'utiliser les capacités de l'État à imposer une marchandisation progressive de l'économie britannique (réduction du pouvoir des syndicats, privatisation du logement social, coupures des budgets publics, etc.). Alimentant et se nourrissant à la fois de l'affirmation d'une crise de l'État social et du modèle fordiste, le processus de *welfare backlash* (Merrien *et al.*, 2005, p.253) traduit une offensive idéologique contre une institution accusée d'être inefficace, voire contre-productive, et devant en conséquence réduire sa place. Particulièrement prégnante dans la Grande-Bretagne des années Thatcher, cette entreprise se donne pour idéal le modèle de l'« État creux » (Peters, 1993, p.46-57).

Mais une telle contestation de l'État marque une évolution dans le traitement de la question sociale et du rapport à la puissance publique qui concerne également la gauche, évolution qui marque l'intériorisation par celle-ci de la gouvernementalité néolibérale. Cette méfiance affichée envers l'État se manifeste dans le rôle que lui attribue Gordon Brown, pour qui l'État ne doit plus être exclusivement appréhendé comme « un propriétaire ou un employeur » mais doit avant tout s'affirmer comme « un partenaire, un habilitateur, un catalyseur, un coordinateur » (Crouch et Marquand, 1995, p.4). Au nom de la condamnation de l'interventionnisme associé au *Old Labour*, la nouvelle tâche jugée essentielle de l'État – permettre l'accès de chacun aux ressources nécessaires au développement individuel – n'implique plus qu'il assure forcément de manière aussi directe et systématique la diffusion de ces biens et services.

La gouvernementalité sociale-libérale constitue une forme de légitimation d'un processus d'introduction graduelle, au sein de la pratique de la gauche au pouvoir, de l'«acceptation que les mécanismes du marché peuvent avoir leur place dans le *Welfare*» (Burchardt et Hills, 1999, p.40) à travers des instruments d'action publique tels que les PFI (*Private Finance Initiative*).

L'ouverture au marché ne se fait pas seulement par la distribution aux entreprises privées de missions jusque-là réservées à l'État, mais également par l'introduction, au cœur même de ce dernier, de mécanismes issus de l'entreprise. La mise en place dès 1979, par Thatcher, de l'*Efficient Unity* et du *Scrutiny Program* manifeste la volonté d'imposer à tout organisme public la production systématique d'indicateurs d'efficience et d'efficacité. *Value for money* devient la nouvelle norme de la gestion publique britannique qui doit être jugée à l'aune du rapport coût-efficacité. L'*agencification*, c'est-à-dire le processus de transformation de bureaux de ministères en agences autonomes et spécialisées et la création de nouvelles agences d'évaluation des ministères renforcent la réduction du politique à une dimension technique.

Lorsqu'ils arrivent au pouvoir en 1997, Blair comme Brown reprennent très largement le cadre d'analyse du management public. La dynamique du *joined-up government*, c'est-à-dire du gouvernement par la mise en commun des ressources de différentes parties des ministères (Bogdanor, 2005), renforce la création de nouvelles agences spécialisées (comme le *Low Pay Unit* ou le *Women's Unit*) et de programmes communs (tels le *Crime Reduction Program* ou l'*Anti-Drug Program*).

La généralisation du recours au *reporting* (collecte d'informations sur les procédures, les résultats et les moyens utilisés dans des logiciels informatiques préformatés et directement consultables par les responsables politiques) pour les responsables d'agences s'inscrit dans la même logique. Une telle vision de l'action publique est fondée sur le postulat hyperrationnel selon lequel tout est objectivable et mesurable et non plus le résultat de consensus et de débats collectifs. Ces processus de marchandisation de l'action publique, loin de se réduire à un simple retrait de l'État, sont révélateurs au contraire d'une véritable révolution bureaucratique et d'une réinvention des formes d'intervention étatique.

De nombreux critiques du néolibéralisme voient en son projet politique une simple volonté de retrait de l'État réduit à ses fonctions régaliennes (l'État gendarme). Or, le rapport aux institutions dans la pensée néolibérale est plus complexe. Si, comme nous avons pu le voir précédemment, ces critiques sont fondées, elles restent partielles et insuffisantes en ce qu'elles ratent une autre dimension fondamentale de la gouvernementalité commune aux néolibéraux et aux sociaux-libéraux. La déréglementation et les privatisations qu'ont opérées les gouvernements néolibéraux puis sociaux-libéraux

se sont accompagnées en effet dans le même temps d'une multiplication et d'un renforcement des règles (re-réglementation). Les logiques de contrôle se sont accrues à travers une batterie de mesures et d'indicateurs ainsi que par l'instauration de récompenses et de sanctions permettant de normaliser les comportements individuels et collectifs. Alors que la critique de la bureaucratie est un thème cher aux néolibéraux, alors qu'ils critiquent l'État pour les dangers qu'il représente envers les libertés individuelles, une fois au pouvoir, ils utilisent l'État et créent une nouvelle bureaucratie afin de diriger les conduites individuelles. Pour le sociologue allemand Max Weber, la «révolution bureaucratique» change les individus en transformant les conditions auxquelles ils doivent s'adapter. La bureaucratie est une force de changement social, de destruction des systèmes sociaux traditionnels et de création de nouveaux systèmes avec tout ce que cela comprend de résistance et de violence. À cet égard, l'ouvrage de Florence Faucher-King et Patrick Le Galès sur le bilan des réformes de Tony Blair est assez éclairant :

Cette société de marché selon nous ne doit pas être définie seulement en termes marxistes, comme une société au sein de laquelle les capacités de résistance aux mécanismes marchands ont été annihilées par des législations contraignantes, ou au sens de Gramsci, comme une société au sein de laquelle le projet néolibéral est devenu hégémonique. Il s'agit d'une société au sein de laquelle le comportement des organisations et des individus dans leur vie quotidienne est orienté, contraint, aligné sur les principes de l'économie de marché. (Faucher-King et Le Galès, 2007, p.60)

Il ne s'agit donc pas d'un simple retrait de l'État mais d'une nouvelle forme d'interventionnisme étatique dans le but de rendre le comportement des individus prévisible et de construire une «société de marché», pour reprendre la formule de Karl Polanyi. Rationalisation bureaucratique (à travers l'adoption des méthodes du *new public management* fondées sur l'application à la gestion publique des principes issus de la théorie du choix rationnel et de la microéconomie classique) et modernisation économique deviennent complémentaires dans la mesure où la première contribue à la production de l'ordre social organisé à partir du calcul et de l'efficacité. En suivant les règles institutionnalisées, les citoyens deviennent des entrepreneurs (s'ils sont passifs, ils risquent de perdre leur emploi ou leur budget) qui agissent de façon autonome dans le cadre de normes instables.

Ces inspections et ces indicateurs témoignent aussi de la croyance dans la supériorité de procédures précises et standardisées et de l'absence de confiance dans les individus qui poursuivent leur intérêt propre et répondent aux incitations des institutions. Il s'agit bien d'une rupture vis-à-vis de la conception classique de l'*homo œconomicus*. Celui-ci n'est plus la description abstraite de l'homme réel mais devient un projet d'homme nouveau à construire. À cet égard, une des critiques les plus fortes que l'on puisse adresser au néolibéralisme

est la dimension utopique qu'il révèle par lui-même puisque, le devoir-être ne correspondant pas au réel, ce dernier doit être transformé. Dès lors, le social-libéralisme en tant que projet de transformation sociale révèle des dimensions illibérales : au nom de la liberté individuelle, les sociaux-libéraux renforcent l'intervention de l'État dans la normalisation des conduites.

### La société civile, enfant perdu et parent pauvre de la politique

Les sociaux-libéraux entendent impliquer la société civile, considérée comme «l'enfant perdu de la politique de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle» (Tournadre-Plancq, 2006, p.212), dans la prise en charge du social. Ignorée par une gauche trop étatiste et par une droite survalorisant les bienfaits du marché, la société civile, dans les écrits sociaux-libéraux, constitue moins un concept qu'une notion aux contours flous englobant tout ce qui ne relève pas de l'État ou du marché. Dépassant le simple cadre des corps intermédiaires traditionnels, «syndicats, associations patronales et églises» (Jobert, 2003, p.309), elle englobe un vaste espace composite de communautés locales, d'associations et d'organisations diverses. Elle est souvent présentée comme un espace idyllique, la donnant à voir comme un «endroit où les citoyens agissent librement pour consolider et exprimer leurs libertés, pour résoudre leurs problèmes, se rendre mutuellement service ou simplement jouir de la compagnie des autres» (Hargreaves, Christie, 1998, p.69). Faisant référence aux communautés locales, prônant l'émergence d'un nouveau mutualisme, promouvant la figure de l'«entrepreneur social» (Tournadre-Plancq, 2006, p.220-221), les sociaux-libéraux invoquent la société civile sans pour autant lui accorder le statut de véritable troisième acteur dans la réflexion politique et sociale. En ce sens, elle constitue davantage un concept négatif que positif, invoqué non seulement comme espace qui regroupe *ce qui n'est pas* l'État ou le marché mais comme acteur à mobiliser *contre* les excès de ceux-ci. L'ouverture à la société civile des processus de décision jusque-là réservés à l'État au nom de la démocratisation est un thème cher aux sociaux-libéraux. Sous les gouvernements Blair, les groupes d'intérêt ou les minorités se voient ainsi appelés à des rôles de décision et d'évaluation à tous les niveaux des services publics, de la bibliothèque municipale de quartier à la commission nationale visant l'introduction d'un salaire minimum ou à l'agence d'évaluation de la recherche.

Toutefois, la participation de la société civile à la décision publique est très largement limitée par la contrainte que constitue l'obéissance aux indicateurs qui sont fixés par le gouvernement. L'État garde en effet deux prérogatives majeures : le contrôle sur les indicateurs et la sanction budgétaire. Aussi, si les procédures de consultation ont été multipliées, elles restent encadrées par la définition centralisée des objectifs. Mais surtout, la gouvernementalité

sociale-libérale se caractérise par une forte individualisation des rapports politiques au détriment des corps intermédiaires :

C'est aujourd'hui le citoyen-consommateur qui est appelé à exprimer ses préférences, et le groupe organisé est en soi discrédité. Peu à peu, cette cooptation d'individus supposés représenter la gauche extra-parlementaire contribue à les fidéliser et à les domestiquer. L'invocation permanente de la responsabilité individuelle, qui est la contrepartie de la logique de la multiplication des choix offerts au citoyen-consommateur, contribue à l'intériorisation des contrôles et à l'adoption de stratégies individualistes qui rompent les solidarités ou les fidélités constituées. Les individus, sommés d'assumer individuellement les coûts de leurs choix, ne sont plus les contre-pouvoirs que les groupes auparavant formaient. (Florence Faucher-King, dans Jobard, 2007)

La phrase que Lord Falconer, alors secrétaire d'État britannique aux Affaires constitutionnelles, prononça en 2004, résume bien la conception sociale-libérale : «La dépolitisation du processus de prise des décisions les plus importantes est vitale pour rapprocher le pouvoir du peuple.»<sup>1</sup>

Par une sorte d'ironie de l'histoire des idées politiques, le social-libéralisme partage ainsi avec une partie de l'extrême gauche contemporaine une logique politique de désinstitutionnalisation. Le social-libéralisme constitue ainsi une rupture avec la social-démocratie, le premier prenant acte de l'individualisation de la société contemporaine et de la disparition ou de la crise des médiations institutionnelles (école, sécurité sociale, syndicats...) et interprétant ces phénomènes sous un jour favorable, la seconde constatant cette individualisation et cette crise des institutions et la voyant comme un élément fondamental du problème auquel nos sociétés sont confrontées. La société civile, aux yeux des sociaux-libéraux, est donc un espace d'individualités encadré par les normes définies par l'État et dont le fonctionnement est établi selon le modèle du marché à travers la figure de l'«entrepreneur social».

\*\*\*

Loin de se réduire à une contribution à l'histoire des idées politiques contemporaines, ce travail de conceptualisation de la catégorie «social-libéralisme» permet, comme nous l'avons vu, de saisir des liens entre des composantes de nos systèmes politiques qui peuvent paraître hétérogènes : réforme de l'État, justification du marché, discours sur la participation de la société civile, individualisation et dépolitisation des politiques publiques. Toutefois,

1. «*The depoliticising of key decision-making process is a vital element in bringing power closer to the people.*»

au regard de l'analyse proposée précédemment, une question reste en suspens : quelle est la nature des relations entre social-libéralisme et libéralisme social ? Pour certains auteurs, le néotravailleurs ne serait *in fine* qu'une forme contemporaine et réactualisée de libéralisme social (Perret, 1999, p.61-79). Les sociaux-libéraux eux-mêmes inscrivent leur pensée, en tant que philosophie politique moderne, dans la lignée d'une tradition libérale de gauche. Certains d'entre eux considèrent même le socialisme comme originellement libéral avant d'être détourné de cette filiation par la « maladie » marxiste. Ainsi, Blair et Giddens prétendent réconcilier socialisme démocratique et libéralisme, séparés selon eux en Grande-Bretagne depuis 1918, se référant au gouvernement libéral Asquith de 1906 qui inspira notamment Keynes et Beveridge, deux libéraux « à l'ancienne ». Il y aurait eu, selon eux, une parenthèse de 1918 jusqu'aux années 1990 avec un socialisme marxisant, parenthèse qu'ils se proposent d'achever en réunifiant ces deux courants du centre.

Les travaux de Monique Canto-Sperber sur le socialisme libéral (2003a) reposent sur une analyse historique proche puisque, sans prétendre faire œuvre d'historienne, la philosophe propose la thèse selon laquelle il existerait une tradition socialiste libérale française représentée par des auteurs comme Charles Renouvier, Léon Bourgeois, Jean Jaurès, Léon Blum, Henri de Man, André Philip<sup>2</sup>. Or, faire du social-libéralisme l'héritier historique du libéralisme social revient à privilégier le Même au détriment de discontinuités pourtant importantes.

Le contexte historique présidant à l'émergence de ces deux théories est en effet très différent. Alors que le libéralisme social est né au XIX<sup>e</sup> siècle comme tentative de reformulation du libéralisme classique face aux maux créés par le capitalisme industriel et à l'émergence de la question sociale (voir Audier, 2006, sur le *new liberalism* britannique), le social-libéralisme est le produit contemporain de l'hégémonie néolibérale. Les deux théories diffèrent ainsi de par le mouvement d'idées opéré : le libéralisme social est le résultat d'un processus de socialisation de certaines idées issus du libéralisme classique (celui-ci constituant l'horizon intellectuel de départ des libéraux sociaux), tandis que le social-libéralisme est le résultat d'un processus de (néo)libéralisation du socialisme (horizon intellectuel de départ des sociaux-libéraux). Le libéralisme social constitue une interprétation du libéralisme classique tandis que le social-libéralisme est le produit d'une hybridation entre libéralisme social et néolibéralisme, avec pour dominante le second des deux termes. Si les deux théories partagent la définition libérale de la liberté (comme liberté des individus) et

2. Sur une critique de la fabrication d'une tradition socialiste libérale proposée par Monique Canto-Sperber, je me permets de renvoyer à mon mémoire de master 1 consacré à cette question : Rioufreyt, 2006.

l'idée que les droits politiques formels doivent être complétés par des droits sociaux, ils diffèrent sur l'extension à lui donner, divergeant sur le rapport au marché, à la propriété et la manière d'appréhender la société civile. Cette divergence est la marque de l'héritage néolibéral dans le social-libéralisme. Le social-libéralisme va beaucoup plus loin dans l'acceptation des règles du marché que ne le font les libéraux sociaux. C'est là tout le paradoxe : marqué à gauche sur l'échiquier politique, le social-libéralisme est plus à droite que le libéralisme social des *new liberals* du XIX<sup>e</sup> siècle ou d'un Raymond Aron. Ce paradoxe révèle combien l'émergence du social-libéralisme marque une modification profonde des clivages politiques dans nos sociétés contemporaines.

## Références bibliographiques

### Sources

- CANTO-SPERBER Monique (avec la collab. de Nadia URBINATI), 2003a, *Le socialisme libéral. Une anthologie : Europe-États-Unis*, Paris, Esprit.
- 2003b, *Les règles de la liberté*, Paris, Plon.
- GIDDENS Anthony, 1994, *Beyond Left and Right. The Future of Radical Politics*, Cambridge, Polity Press.
- 2002, *La troisième voie. Le renouveau de la social-démocratie*, préface de Jacques Delors, Paris, Le Seuil (traduit de *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1998).
- KELLY Gavin et LISSAUER Rachel, 2000, *Ownership for All*, Londres, Institute for Public Policy Research.
- HARGREAVES Ian et CHRISTIE Ian éd., 1998, *Tomorrow's Politics. The Third Way and Beyond*, Londres, Demos.
- LE GRAND Julian et NISSAN David, 2000, *A Capital Idea. Start-Up Grants for Young People*, Londres, Fabian society (Fabian Report 49).
- MULGAN Geoff et LANDRY Charles, 1995, *The Other Invisible Hand. Remaking Charity for the 21st Century*, Londres, Demos.
- REAGAN Sue, 2001, *Asset and Progressive Welfare*, Londres, Institute for Public Policy Research.

### Études

- AUDIER Serge, 2006, *Le socialisme libéral*, Paris, La Découverte.
- BOGDANOR Vernon éd., 2005, *Joined-up Government*, Oxford, Oxford University Press.
- BURCHARDT Tania et HILLS John, 1999, «Public expenditure and the public/private mix», *New Labour, New Welfare? The Third Way in British Social Policy*, M. Powell éd., Bristol, The Policy Press, p. 29-50.



- CROUCH Colin et MARQUAND David, 1995, *Reinventing Collective Action*, Oxford, Blackwell.
- DIXON Keith, 2005, *Un abécédaire du blairisme. Pour une critique du néolibéralisme guerrier*, Broissieux, Le Croquant.
- FAUCHER-KING Florence et LE GALÈS Patrick, 2007, *Tony Blair 1997-2007. Le bilan des réformes*, Paris, Presses de Science Po.
- GREEN Thomas Hill [1885-1888], «On the different senses of “freedom” as applied to will and the moral progress of man», *Lectures on the Principles of Political Obligation*, Clark, New Jersey, Lawbook Exchange Ltd, 2006.
- 1889, «Liberal legislation and freedom of contract», *The Works of Thomas Hill Green*, R.J. Nettlehip éd., 3 vol., Londres, Longmans, Green.
- HALL Stuart et MARTIN Jacques éd., 1989, *New Times. The Changing Face of Politics in the 1990's*, Londres, Lawrence & Wishart.
- HOBHOUSE Leonard T. [1911], *Liberalism*, réédité dans *Liberalism and Other Writings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- JOBARD Fabien, 2007, «Gouverner les conduites. L'expérience blairiste du pouvoir» (Entretien avec Florence Faucher-King et Patrick Le Galès), *Vacarme*, n°38, février, en ligne [www.vacarme.eu.org/]. Consulté le 10 janvier 2010.
- JOBERT Bruno, 2003, «La troisième voie : un impératif de civilisation?», *Revue française de science politique*, vol. LIII, n°2, avril, p. 305-309.
- MERLE Jean-Christophe, 1997, *Justice et progrès. Contribution à une définition du droit économique et social*, Paris, PUF.
- MERRIEN François-Xavier, PARCHET Raphaël et KERNEN Antoine, 2005, *L'État social. Une perspective internationale*, Paris, Armand Colin.
- MILL John Stuart [1859], *On Liberty and Other Writings*, S. Collini éd., Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- PERRET Bernard, 1999, «Les impasses du libéralisme social», *Esprit*, n°249, février, p. 61-79.
- PETERS Guy B., 1993, «Managing the hollow State», *Managing Public Organizations*, H. Eliassen et J. Kooiman éd., Londres, Sage, p. 46-57.
- RIOUFREYTH Thibaut, 2006, *La notion de socialisme libéral chez Monique Canto-Sperber. Histoire et usages d'une catégorie à la croisée du champ philosophique et du champ politique*, mémoire de master 1 sous la dir. de Philippe Corcuff, Université Lumière Lyon 2, Faculté de droit et de science politique.
- SHAW Eric, 2008, *Losing Labour's Soul? New Labour and the Blair Government 1997-2007*, Londres, Routledge.
- THÉRET Bruno, 1991, «Le “Rawlsisme à la française”. Le marché contre l'égalité démocratique?», *Futur antérieur*, décembre, en ligne [http://multitudes.samizdat.net/Le-Rawlsisme-a-la-francaise-Le]. Site de la revue *Multitudes*, consulté le 8 janvier 2010.
- TOURNADRE-PLANCQ Jérôme, 2006, *Au-delà de la gauche et de la droite, une troisième voie britannique*, Paris, Dalloz.
- WALZER Michael, 1997, *Les sphères de la justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Le Seuil (traduit de *Spheres of Justice*, New York, Basic Books, 1983).

## TABLE

---

Introduction – Des libertés après le libéralisme <i>Jean-Louis Fournel, Jacques Guilhaumou et Jean-Pierre Potier</i>	5
---	---

## LIBERTÉS

---

<i>Dulcedo libertatis</i> . Liberté et histoire à Florence, XIV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècles <i>Jean-Claude Zancarini, Laurent Baggioni</i>	21
Liberté et romanité	22
La critique de la <i>dulcedo libertatis</i>	30
La fin de la <i>libertà</i> républicaine : la <i>querela de' fuorusciti</i>	39
Hobbes, la peur et le lien social <i>Pierre Dockès</i>	45
Le lien social	46

Le théorème hobbesien fondamental	49
<i>L'enforcement</i> endogène des contrats : le lien social autogénéré ?	56
Les passions et l'impossibilité du lien social « naturel »	61
Hume et la critique du républicanisme	
Corruption et Constitution	
<i>Claude Gautier</i>	67
Position du problème	67
Le primat psychologique des conduites	70
La primauté politique des institutions	74
Le point de vue de l'histoire : la fiction de l'« Ancienne Constitution »	79
Le discours économique libéral à l'encontre des pratiques coloniales ou le rejet de l'Empire britannique (1750-1815)	
<i>Alain Clément</i>	87
Une évolution de l'Empire britannique contrastée	89
La critique libérale du régime de l'exclusif aux Indes orientales : intérêt individuel contre intérêt collectif	94
La critique du pacte colonial avec l'Amérique et les îles caribéennes	99
Y a-t-il des avantages à la colonisation pour la métropole et/ou pour les régions colonisées ?	105
Quelles solutions : faut-il abandonner les colonies ?	108
Le dialogue des <i>Dialogues</i> , ou la question du libéralisme en France au XVIII <sup>e</sup> siècle	
<i>Gérard Klotz</i>	117
Introduction : le contexte historique	117
Les règlements sont nécessaires : rappel des thèses de Galiani et des delamaristes	121
L'analyse économique au secours du libéralisme : la riposte des physiocrates	126
Le delamarisme contre les « lois fondamentales »	130

## Jefferson/Madison

### Libéralisme et constitution de la république

<i>Annie Léchenet</i>	137
Le paradoxe d'une interprétation historique du libéralisme sur la question des droits de l'homme	140
La question de la justice politique : représentation, partis, bien public	142
La république comme discussion publique	146

### Entre Necker et Smith, Sieyès était-il libéral ?

<i>Christine Fauré</i>	153
Sieyès et les physiocrates	154
Les merveilles de la nature	157
Le droit naturel et la libéralisation de l'économie	158
Sur la division du travail et la peine de l'ouvrier	160

### Débats politiques sur la liberté individuelle et raisons langagières dans l'émergence du mot *individualisme*

<i>Marie-France Piguet</i>	165
Un mot nouveau	166
Les « exagérations de l'idée de liberté individuelle » : la critique des idées de Charles Dunoyer et de Benjamin Constant par <i>Le Producteur</i>	170
Du néologisme au mot de dictionnaire	175

## DÉMARCATIONS

---

### Hegel et le libéralisme

<i>Philippe Soual</i>	189
Droit naturel et individu	191
Société civile, travail et économie	193
La richesse universelle	198
La loi et le tribunal	201

La police	202
La corporation	206
L'État	207
<b>Boris Nikolaevitch Tchitchérine, un libéral russe</b>	
<i>Sylvie Martin</i>	215
Une philosophie de l'histoire hégélienne et occidentaliste	216
La liberté, moteur du progrès historique	223
Un antisocialiste virulent	232
<b>Anarchisme et libéralisme. Une démarcation</b>	
<i>Jean-Christophe Angaut</i>	243
Libéraux libertaires ?	243
Libéralisme et néolibéralisme	247
Confrontation doctrinale	250
L'anarchisme, rejeton du libéralisme ?	252
<b>Léon Walras, un économiste socialiste libéral</b>	
<i>Jean-Pierre Potier</i>	259
La critique du libéralisme des économistes français	262
La première réforme sociale, ou le rachat des terres par l'État	264
Le principe de la libre concurrence et ses « exceptions » : vers la seconde réforme sociale	272
<b>Les mutations de la gauche contemporaine à l'aune du concept de social-libéralisme</b>	
<i>Thibaut Rioufreyt</i>	283
Le concept de liberté chez les sociaux-libéraux	284
L'extension de la liberté sociale-libérale	287
<b>La question de l'État de droit chez Michel Foucault</b>	
<i>Michel Senellart</i>	297

## EXPÉRIENCES

---

### De la liberté en terre autocratique Le moment décembriste (1801-1825)

<i>Julie Grandhayé</i>	319
Libéralisme et culture libérale : la Russie à l'école de l'Europe	322
Incarnar la liberté dans un État – un projet politique	328
Idée libérale et idée républicaine	333
Conclusion : y a-t-il un libéralisme russe ?	340

### Les réseaux libéraux et la construction de l'État solidariste : entre libéralisme social et conservatisme politique

<i>Gilles Pollet</i>	345
Des soubassements intellectuels aux pratiques du « libéralisme social »	347
Le « libéralisme social » dans l'arène politique : la République conservatrice contre la République solidariste ?	357

### Le libéralisme allemand dans l'entre-deux-guerres

<i>Horst Möller</i>	373
Les origines des partis libéraux allemands	373
Ruptures et continuités en 1918	375
Les grandes heures du libéralisme politique sous la République de Weimar	377
L'apogée de l'esprit libéral et les raisons du déclin des partis libéraux	381

### Libertés publiques et droits fondamentaux en Allemagne dans les années 1960 et 1970. De la législation sur l'état d'urgence à la lutte contre le terrorisme

<i>Hélène Miard-Delacroix</i>	389
Éléments de contexte constitutionnel et politique	391

Les législations contestées : état d'urgence, « interdictions professionnelles », mesures contre les terroristes de la RAF	394
Formes et mutations des catégories de liberté et de droit dans le face à face entre détracteurs et promoteurs des mesures	397
La confrontation entre sociaux-démocrates allemands et voisins socialistes	401
Continuités, ruptures et culture politique ouest-allemande	402
<b>Le « groupe de Saint Andrews ». Aux origines du mouvement néolibéral britannique</b>	
<i>Keith Dixon</i>	407
Un terrain d'essai du nouveau conservatisme	409
L'éloge du marché...	414
... et de la suprématie blanche	417
<b>Copropriété et copropriétaires en Russie postcommuniste</b>	
<b>Entre « association forcée » et action collective</b>	
<i>Hélène Richard</i>	423
Locataires, propriétaires. Les raisons de l'indifférenciation relative de deux statuts	426
La copropriété repoussée ou la redécouverte des institutions soviétiques	430
La copropriété « malgré soi » : saisir la copropriété comme cadre de l'action collective	435
La copropriété et ses inconforts : l'exclusion des locataires et la découverte d'un rapport économique à l'immeuble	439
<b>Les auteurs</b>	445